

732

— 6 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, relatif à l'enseignement des langues vivantes (art. 101 du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et recettes de l'exercice 1913.) (N^{os} 85 et 130, année 1913.)

(Nommée le 18 novembre 1913.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : AMIC. *Secrétaire*
2^e — Raymond LEYGUE.
3^e — HAYEZ.
4^e — VINCENT. *Rapporteur*
5^e — ORDINAIRE.
6^e — SURREAUX.
7^e — HENRI MICHEL. *Président*
8^e — RÉVEILLAUD.
9^e — PAULIAT.



Commission relative à l'enseignement
des langues vivantes.

Réunion du 20 Novembre.

La commission s'est réunie le 20 Novembre et a désigné

M^r Henri Michel Président

M^r Annie Secrétaire

M^r Vincent Rapporteur -

La commission a élaboré son rapport, après un
échange de vue général, de principe au ministère et
l'ambassadeur amblyone pour les enseignements « latins »
1^{er} à l'augmentation du nombre d'enseignants
nécessitant l'approbation de la loi -

2^{es} aux dépenses financières en tenant compte

l'impact des autres dépenses liées à ce projet

et d'autre part du caractère budgétaire qui nécessite
la création des emplois nouveaux.

Le Président,

Le Secrétaire

H. Michel

A. Annie

Réunion du 27 Janvier 1914

M. Michel, Président, excuse de ne pouvoir assister à la séance

M. Vincent, rapporteur, donne lecture de

son rapport, dont les termes sont approuvés par

la commission. M. Vincent est chargé de déposer

le rapport au Bureau du Sénat.

Le Président

Le Secrétaire

H. Michel

A. Annie